



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 262

Avril 2021

Réunion de Conseil Municipal du 29 Mars 2021

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, CAILLON Elise, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, MIGNET Thierry, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : DUHAIL Guillaume qui a donné pouvoir à MERLET Christian, FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, RICHARD Marie-Laure qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, WALLRICH Franck.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GOUDEAU Céline.

Budget Salle Arc-en-Ciel : Compte de Gestion 2020, Compte Administratif 2020, Affectation du résultat 2020, Budget Primitif 2021

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020 ont été approuvés, ainsi que le Budget Primitif 2021 proposé.

	Compte Administratif 2020		Budget Primitif 2021	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	16 264.18 €	26 101.55 €	27 355 €	17 946.41 €
Recettes	28 110.59 €	14 255.14 €	27 355 €	17 946.41 €
Résultat 2020	+11 846.11 €	- 11 846.41 €		

L'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de **11 846.41 €** est affecté en section d'investissement 2021 pour couvrir le déficit 2020.

Budget Commerces Place des Jardins : Compte de Gestion 2020, Compte Administratif 2020 Affectation du résultat 2020, Budget Primitif 2021.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020 ont été approuvés, ainsi que le Budget Primitif 2021 proposé.

	Compte Administratif 2020		Budget Primitif 2021	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 217.45 €	51 665.47 €	24 725 €	54 845.04 €
Recettes	24 638.56 €	9 350.43 €	24 725 €	54 845.04 €
Résultat 2020	+ 15 421.11 €	- 42 315.04 €		
Restes à réaliser 2020 :				
Dépenses				
Recettes		30 000.00 €		

L'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de **15 421.11 €** est affecté pour **12 315.04 €** en section d'investissement 2021 pour couvrir le besoin de financement 2021 et de reporter un montant de **3 106.07 €** à la Section de fonctionnement.

Budget Lotissement « Le Hameau des Prés » : Compte de Gestion 2020, Compte Administratif 2020, Budget Primitif 2021

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020 ont été approuvés, ainsi que le Budget Primitif 2021 proposé.

	Compte Administratif 2020		Budget Primitif 2021	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	416 487.02 €	265 803.63 €	539 291.80 €	631 027.73 €
Recettes	502 105.07 €	525 000.00 €	539 291.80 €	631 027.73 €
Résultat 2020	+ 85 618.05 €	+ 259 196.37 €		

Une subvention exceptionnelle du Budget Général vers le Budget annexe « Le Hameau des prés » d'un montant de 3 600 €, correspondant à la prise en charge du logiciel pour la gestion de ce lotissement, sera versée en 2021.

Budget Général : Compte de Gestion 2020, Compte Administratif 2020, Affectation du résultat 2020, Budget Primitif 2021

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020 ont été approuvés, ainsi que le Budget Primitif 2021 proposé.

	Compte Administratif 2020		Budget Primitif 2021	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 308 847.91 €	709 801.62 €	1 714 910 €	2 717 325.03 €
Recettes	1 912 203.78 €	1 531 382.11 €	1 714 910 €	2 717 325.03 €
Résultat	603 355.87 €	+ 821 580.49 €		
Restes à réaliser 2020				
Dépenses		1 644 711.67 €		
Recettes		615 851.04 €		

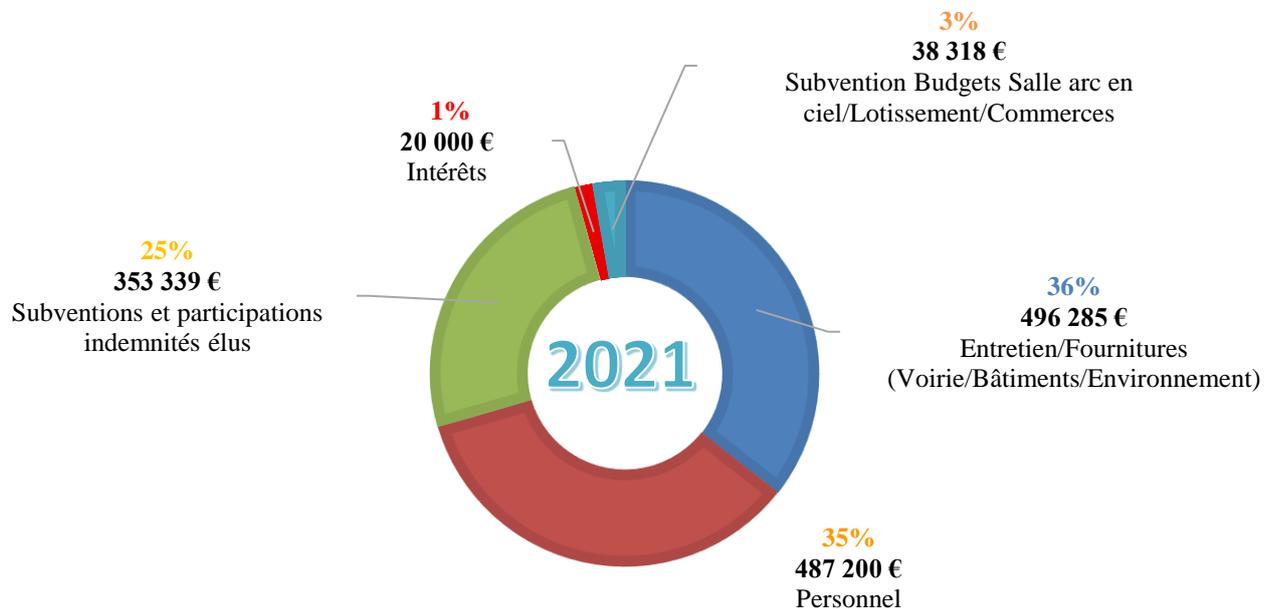
L'excédent 2020 d'un montant de **603 355.87 €** est affecté en totalité en section d'investissement 2021, pour le financement des investissements 2021.

L'exercice 2021

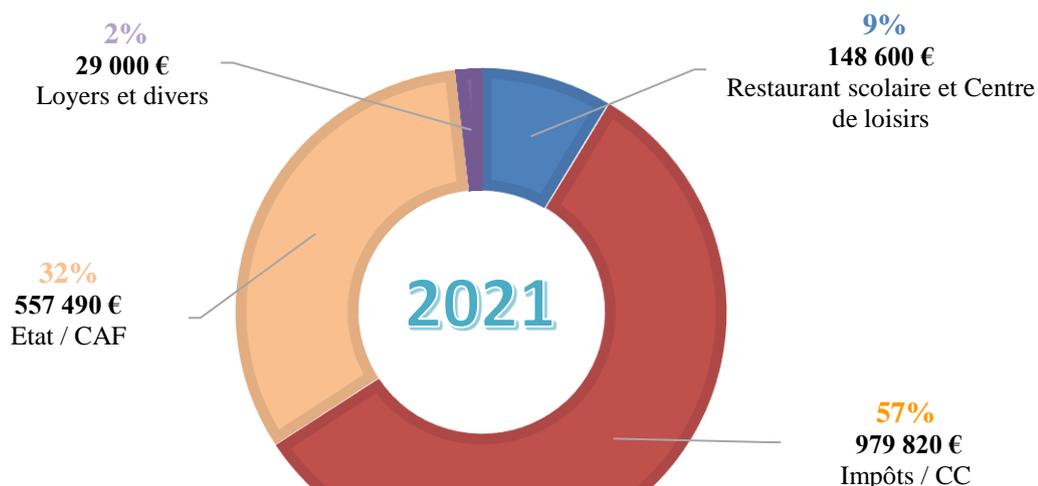
La structure du BUDGET COMMUNAL se découpe en 2 parties :

BUDGET FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES

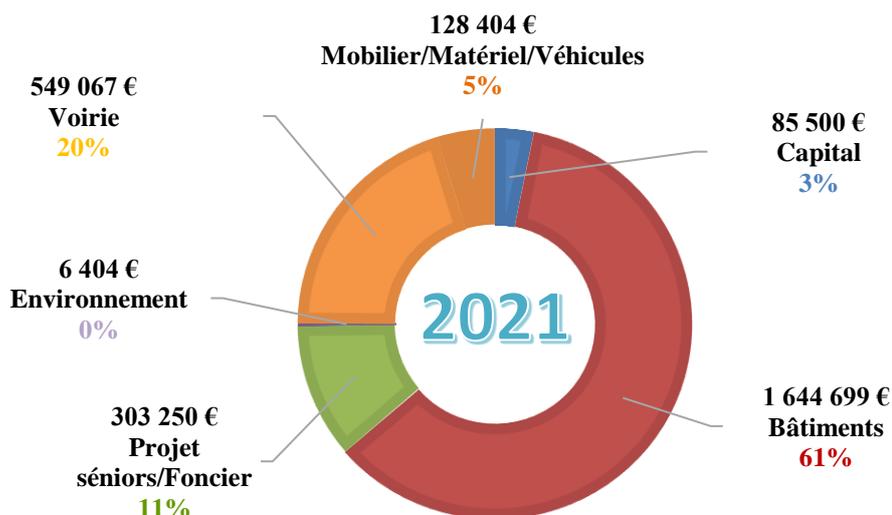


RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES

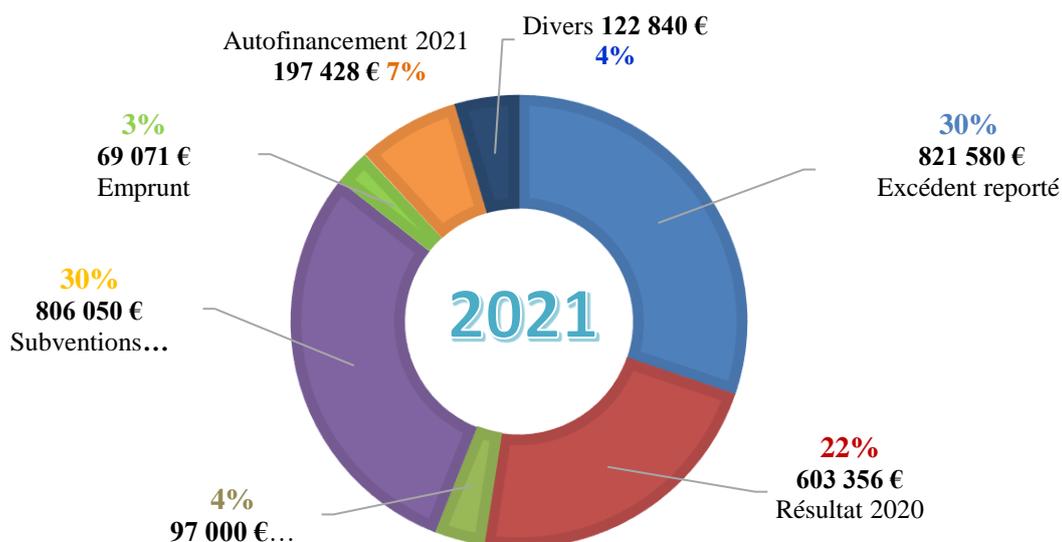


BUDGET INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES



RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES



Fiscalité Directe Locale : Fixation des taux de Taxes Foncières 2021

Dans le prolongement des Commissions Finances des 8 et 15 Mars 2021 et sur proposition de cette dernière pour une augmentation entre 2 ou 3.5 %, le Conseil Municipal, après vote à bulletins secrets (18 votants, 10 pour 2%, 8 pour 3.5%), a fixé les taux de taxes foncières pour 2021 de la façon suivante :

Taxes	Taux votés 2021
foncière bâtie	36.03 %
foncière non bâtie	48.69 %

Restaurant scolaire - Préparation, fourniture de repas et entretien des locaux : Marché en procédure adaptée /DCE

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à lancer le marché en procédure adaptée pour assurer, à compter du 1^{er} Septembre 2021, la préparation et la fourniture de repas au Restaurant Scolaire Municipal de la Commune de CHAUCHE pendant toute l'année. Le DCE (Document de Consultation des Entreprises) va prévoir :

- 1) une première période dans le Restaurant Scolaire actuel avec un service à table et une seconde période dans le nouveau restaurant scolaire avec un service à table pour les maternelles et un self pour les élémentaires,
- 2) une durée d'un an, renouvelable 3 fois

❑ Restaurant scolaire – Secteur de la Mairie : Aménagement des abords – Demande aide départementale (Fonds de soutien 2021)

Vu les avant-projets présentés en Commission Voirie par l'Agence de Services aux Collectivités Locales et le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire, le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'aide du Département de la Vendée au titre du Contrat Vendée Territoires – Fonds de relance 2021 pour un montant de 44 995.57 € et autorisé M. le Maire à signer tout document relatif à l'affaire.

❑ Département - Aire de Covoiturage : Demande de création d'une nouvelle aire Parking de la Salle Arc en Ciel en remplacement de l'aire existante Place de la Mairie

La création d'une nouvelle aire Parking de la Salle Arc en Ciel (identifiée « Salle Arc en Ciel ») en remplacement de l'aire existante Place de la Mairie a été validée.

❑ QHE Le Hameau des Prés : Modification n°2 au Permis d'Aménager – Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre

La modification du permis d'aménager pour permettre la viabilisation d'un terrain hors lotissement (pris en charge par le propriétaire concerné) et adapter certains points du règlement a été acceptée, ainsi que l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre établi avec ASP et ses co-traitants, pour un montant de 890 € HT.

❑ Ecole privée Notre Dame LES ESSARTS : Demande de participation pour deux élèves en ULIS Ecole Année 2020/2021

Le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur du forfait 2021 décidé pour l'école privée de CHAUCHE, soit 595 € par élève.

❑ Communauté de Communes : Adhésion Groupement de commandes pour la fourniture de papier

L'adhésion au groupement de commandes entre la Communauté de communes, les Communes intéressées et le C.I.A.S. du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts pour la fourniture de papier a été acceptée. La Communauté de communes sera le coordonnateur du groupement, valable jusqu'au 31 Décembre 2025.

❑ DIA déposées depuis le 22/02/2021 :

2021/06	16/02/2021	56, rue de Grasla	Bâti sur terrain propre	AH 160	Renoncé le 04/03/2021
2021/07	19/02/2021	Rue du Rocher	Bâti sur terrain propre	AB 224	Renoncé le 04/03/2021
2021/08	26/02/2021	46, rue de Grasla	Bâti sur terrain propre	AH 83 pour partie	Renoncé le 04/03/2021
2021/09	26/02/2021	3, rue de la Promenade	Bâti sur terrain propre	AB 77	Renoncé le 04/03/2021

❑ Marchés HT signés depuis le 22/02/2021 :

22/02/2021	MABEO industries Fourniture de gants	377.70
22/02/2021	MABEO Industries Fourniture de vêtements service technique	1263.97
22/02/2021	BHS Gazon engrais EV	1678.05
22/02/2021	BHS Gazon et engrais Terrains de Foot	6279.69
25/02/2021	BUREAU VERITAS CTM Diagnostic amiante avant travaux	460.00
02/03/2021	P.L.P Adhésif Plan tranche 2 Hameau des Prés	257.00

04/03/2021	FAUCHET Sarl Entretien chéneaux et gouttières Eglise et Bibliothèque	1890.47
04/03/2021	GAPE Sarl Elagage branches Lotissement Chênes et à la Chauffrenière	639.00
04/03/2021	GAPE Sarl Elagage Chêne Lotissement Acacias	473.00
09/03/2021	CDC Conseils Levé Topographique Pont de Fruchet	550.00
09/03/2021	ESPACE EMERAUDE Couteaux pour la défoureuse	302.71
19/03/2021	BERGER LEVRAULT 2 urnes pour élection	434.00



**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 26 Avril 2021 à 19h30**

LOCATION A VENIR

A partir du 15 Mai 2021 : Location 1, rue de la Petite Maine

- 1 cuisine avec séjour
- 2 chambres
- WC – Salle de bain
- Prix du loyer : 349.20 €



Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie

ENQUETE PUBLIQUE LES ŒUFS GESLIN

La SAS LES ŒUFS GESLIN a déposé une demande d'autorisation environnementale pour augmenter sa capacité de production de la casserie d'œufs, de déplacer le centre de conditionnement actuel sur une autre parcelle et de mettre en place un portique de lavage poids-lourds.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 12 avril 2021 à 8h30 (heure d'ouverture de l'enquête), au mercredi 12 mai 2021 à 12h30 (heure de clôture de l'enquête).

M. Jean-Claude GARNIER, est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à cette enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie de Chauché de la manière suivante :

- Lundi 12 avril 2021 de 8h30 (heure d'ouverture de l'enquête) à 11h30 ;
- Vendredi 23 avril 2021 de 9h30 à 12h30 ;
- Mercredi 12 mai de 9h30 à 12h30 (heure de clôture de l'enquête).

Les observations peuvent également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : Mairie de Chauché – 8, rue de la Petite Mainte – BP 50203 – 85140 – CHAUCHÉ ou par courrier à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (en précisant en objet : LES ŒUFS GESLIN).

L'ensemble du dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit depuis le 12 avril 2021, au 12 mai 2021 inclus, sur le site www.vendee.gouv.fr, et en Mairie de CHAUCHÉ aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peuvent être obtenues auprès de M. Renan LERCULEY, DEKRA INDUSTRIAL, renan.lerculey@dekra.com – 02.41.80.82.52

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

COVID 19 : VACCINATION

La vaccination du COVID 19 a débuté.

Le Conseil Départemental a décidé d'accompagner les personnes de plus de 75 ans qui bénéficient de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie à domicile, dans l'accès à la vaccination contre le COVID-19, en complément du financement de leur plan d'aide ADPA en cours de validité.

Si ces personnes ont recours à un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), ce dernier sera chargé d'organiser leur transport vers un centre de vaccination. Ce financement sera donc directement versé au SAAD en contrepartie, et pourra couvrir les frais de déplacements relatifs aux deux injections nécessaires.

Si ces personnes sont employeurs de leur aide à domicile, elles sont invitées à contacter un SAAD de leur choix, qui organisera ce transport de la même façon et bénéficiera du même financement par le Département.

Par ailleurs, pour les personnes isolées, le CCAS peut proposer une solution de transport. S'adresser à la Mairie.

MESSAGES D'ORGANISMES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS



**VOUS RECHERCHEZ
UN MÉDECIN ?**

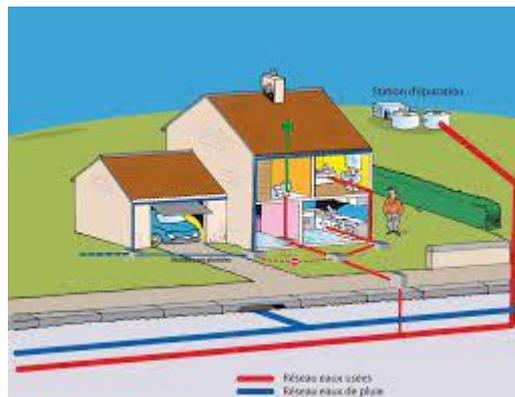
Contactez le cabinet
des Brouzils au 02 51 42 91 47
ou de Chauché au 02 51 42 78 98

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : contrôles des branchements

Les contrôles des branchements d'assainissement collectif dans le cadre des cessions immobilières sont maintenant obligatoires sur l'ensemble du territoire.

L'entreprise GHP a été retenue pour effectuer les diagnostics. Elle est la seule entreprise à pouvoir intervenir. **Le contrôle est gratuit** avec une durée de validité de 5 ans.

Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la Communauté de Communes : <https://www.ccfulgent-essarts.fr/Environnement/L-assainissement/ASSAINISSEMENT-COLLECTIF-Tout-a-l-egout>



COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Donnez votre avis sur

L'eau et le milieu marin

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Comité de bassin
Loire-Bretagne

PEFC 10-31-1318

Gestion de l'eau et des risques d'inondation

Donnez votre avis en ligne sur
sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et plans d'eau, de nos nappes souterraines et de nos littoraux est un objectif national et européen, tout comme la gestion des inondations.

C'est une ambition collective majeure pour les années à venir

Qui peut répondre ?

- Tous les habitants du bassin,
- Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs.

Comment ?

- Répondez en ligne sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr
- Envoyez vos contributions écrites à sdage@eau-loire-bretagne.fr

Sur quoi donner votre avis ?

- Les projets de plans de gestion des eaux et des inondations du bassin Loire-Bretagne ;
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et son programme de mesures
- le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Ces documents s'appliqueront pour les années 2022 à 2027.

Ne pas jeter sur la voie publique

Le préfet de la région Centre-Val de Loire est le préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne - Impression Vert sur papier PEFC sous licence 10-31-1318

MESSAGES D'ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE AU PLAISIR DE LIRE

Les horaires de la bibliothèque sont maintenus de la manière suivante :

- Le Lundi de 16h30 à 18h;
- Le Mercredi de 14h30 à 16h30 ;
- Le Samedi de 10h à 12h.



Distribution du prochain bulletin les 8 et 9 Mai 2021. Les articles sont à déposer en mairie ou à transmettre par mail avant le 26 Avril 2021.